



# Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° W9130026312484

Siège social : 2 allée des Peupliers - 91300 Massy

<http://notrequartierlesgraviers.hautetfort.com/>

## Vide-greniers des Graviers du 24 mai 2025

### *Conditions d'inscription*

- **Formulaire** : remplir obligatoirement la fiche de renseignements et l'attestation sur l'honneur (*au verso*). La fiche est à envoyer par courrier (A.M-G 2 allée des Peupliers - 91300 Massy) ou courriel ([massy.graviers@gmail.com](mailto:massy.graviers@gmail.com))

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

- Les emplacements sont de 2, 4 ou 6 ml.

- **Tarif : 10 € les 2 ml.**

### - **Règlement :**

**Avant le 20 mai**, uniquement par chèque ou virement (à l'ordre de l'A.M-G) joint au bulletin d'inscription. En retour, communication du n° d'inscription. Le n° d'emplacement sera communiqué vers le 20 mai.

**Le 24 mai**, inscription et règlement sur place si emplacement disponible.

- La place doit être laissée sans objets invendus ni sacs d'ordures : **un chèque séparé de caution de 10 €** est exigé à l'inscription

### *Règlement intérieur du vide-greniers des Graviers du 1<sup>er</sup> juin 2024*

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être complète et accompagnée du règlement.

Les exposants, du fait de la signature de leur demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'évènements imprévus, les horaires de la manifestation sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ou remboursement.

Les exposants doivent prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols ou détériorations matérielles et être assurés à cet effet. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et sans aucun débris ou invendus. Tout manquement à cette règle entraînera l'encaissement du chèque laissé en caution.

Le stand administratif de l'A.M-G se trouve dans la halle des Graviers.

**L'installation des stands** aura lieu de **7h30 à 8h30**.

L'entrée sur le site se fera par la rue des Ruelles.

Les véhicules doivent avoir quitté le périmètre du vide-greniers à 9h.

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité entre 9h et 17h30. Il n'y aura aucune dérogation pour les retardataires.

Tout emplacement non occupé à 8h45 pourra être attribué à une tierce personne sans dédommagement de l'exposant ayant réservé.

Le démontage des stands aura lieu entre 17h15 et 18h.

La sortie aura lieu en sens unique. La rue sera rendue à la circulation publique à 18h30.

En annexe à la brocante, un **espace restauration** sera à disposition des exposants et des visiteurs devant la halle des Graviers.

Il est prévu aussi le traditionnel **concours photo des Graviers** pour lequel tous les exposants et tous les visiteurs sont appelés à voter ainsi qu'une exposition réalisée par la Maison de Banlieue et de l'Architecture, : **Une banlieue sportive.**

Des animations sont prévues dont une **structure gonflable ludique** qui sera à disposition des enfants.

